Le SENAT.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. IX. MANITOBA. No 31

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 8 AVRIL, 1880



Chemin de fer Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le département.
20 Wagons de seconde classe
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le déblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie.
40 wagons d'equipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

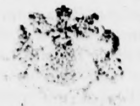
En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins, les spécifications et autres détails

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre.

F. BRAUN
Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 février, 1880 } 17-4



DES SOUMISSIONS seront reçues à ce Bureau jusqu'au DIX-NEUVIEME JOUR D'AVRIL PROCHAIN, à midi, pour la construction d'additions aux bâtisses des Immigrants, Winnipeg Manitoba

Les plans et spécifications pourront être vus le ou après le premier jour d'avril prochain, au Bureau du Chemin de fer du Pacifique, Winnipeg, et aussi au Département des Travaux Publics, Ottawa

La soumission devra être endossée : "Soumission pour les Bâtisses des Immigrants Winnipeg."

Les signatures de deux personnes solvables seront requises comme garanties pour l'exécution de ce contrat et devront faire partie de la soumission.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

S. CHAPLEAU
Secrétaire

Département des Travaux Publics.
Ottawa, 23 mars 1880. } 2-f.

Avis.

Le Dr. T. Fafard a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.



SOUMISSIONS

—o—

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné seront reçues par le Département des Travaux Publics jusqu'au

Quinze Avril prochain, a Midi,

pour le droit de percevoir des argents et mettre en opération un bac pour la traverse de la Rivière Rouge à St. Norbert.

Les informations requises regardant les taux à être charger, ainsi que les réglements concernant les traverses, pourront être obtenus en faisant application au Département des Travaux Publics, à Winnipeg.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics

Département des travaux Publics,
Winnipeg, 29 Mars, 1880. 2-f

Applications pour Licences.

Hôtel, Alex Calder & R. A. Evans, Winnipeg.

JOHN FRASER, P. C. L

1er avril 1880. 2-f



PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, &c., &c., &c.

A tous ceux à qui les présentes parviendront,—

SALUT :

ATTENDU que par et en vertu d'un Acte de notre Assemblée Législative de la Province de Manitoba, passé dans la quarante troisième année de Notre Règne et intitulé: "Acte concernant les Municipalites," il est décrété par la seconde et troisième clause du dit Acte :

2. Que le lieutenant-gouverneur en Conseil nommera, dans les trois mois après la passation du présent Acte, un officier-rapporteur et par une proclamation fera connaître le ou les endroits ou se tiendra la première élection ; et fera des réglements pour la régie des assemblées pour la nomination des préfets et des conseillers, et pour autoriser les officiers-rapporteurs à nommer des députés officiers-rapporteurs, et des greffiers de bureaux de votation, et désignera les endroits ou un ou des bureaux seront établis pour la réception des votes des électeurs, en conformité, autant que possible, des dispositions ci-après établies pour la tenue des élections annuelles, en vertu du présent Acte.

3. Que le Lieutenant-Gouverneur, dans la dite proclamation, fixera le jour auquel le conseil se réunira pour la première fois, indiquera le lieu de telle réunion, et nommera un officier-président qui sera et qui est, par le présent Acte, autorisé à administrer le serment d'office au préfet et aux conseillers élus.

MAINTENANT SACHEZ, que de l'avis et du consentement de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba et en vertu de l'autorité de l'Acte ci-haut en partie récité et de tout autre pouvoir ou autorité quelconque à nous donné à ce sujet nous déclarons par les présentes et faisons savoir par cette Proclamation la Nôtre, sous le seeing de Notre Lieut Gouverneur et le grand sceau de Notre dite Province de Manitoba :

Que le temps fixé pour tenir la première élection en vertu du dit Acte dans les différentes Municipalités par toute la Province sera Lundi le vingt-sixième jour d'Avril ;

Que l'assemblée pour la nomination du Préfet et des Conseillers dans chaque Municipalité se tiendra Lundi le dix-neuvième jour d'avril, entre midi et un heure ;

Que dix jours d'avis du jour et de la place de telle assemblée seront données en affichant une Proclamation dans au moins quatre des places publiques dans chaque Municipalité ;

Que les Officiers présidents à telle assemblée seront les Officiers-Rapporteurs ;

Que les personnes suivantes seront Officiers-Rapporteurs :

Pour la Municipalité No. 2, ou Norfolk, George Harrier ;
Pour la Municipalité N0. 3, ou Lorne, R. T. Thompson ;
Pour la Municipalité No. 4 ou Louise, W. J. Helliwell ;
Pour la Municipalité No. 5, ou Dufferin Sud, J. C. R. Wrightman ;
Pour la Municipalite No. 6, ou Dufferin Nord, Christopher F Colms ;
Pour la Municipalité No. 8, ou Woodlands, Copeland Cawland ;
Pour la Municipalité No. 9, ou Belcourt, Felix Chénier ;
Pour la Municipalité No. 10, ou St. François Xavier, Pierre Lavallée ;
Pour la Municipalité No. 11, ou Morris, James C. Kennedy ;
Pour la Municipalité No. 12, ou Rineland Duncan Matheson ;
Pour la Municipalité No. 13 ou Emerson, Mark Whiteley ;
Pour la Municipalité No. 14, ou Youville, Joseph François Vallée ;
Pour la Municipalite No. 15, ou St. Anne, Charles F. Charrier ;
Pour la Municipalité No. 16, ou Taché, Auguste Gauthier ;
Pour la municipalité No. 17, ou St. Norbert, Roger Marion ;
Pour la Municipalité No. 18, ou Cartier, Joseph Lecomte.
Pour la Municipalité Fo. 19, ou Assiniboia, H. J. Arkland ;
Pour la Municipalité No. 20, ou St. Boniface, Pierre Fabien Soucy ;
Pour la Municipalite No. 21, ou Springfield, William Goodrich ;
Pour la Nunicipalité No. 23, ou St. Paul Alfred Masters ;
Pour la Municipalité No. 24, ou St. Andrew's, J. S. Vaughan ;
Pour la Municipalité No. 25, ou Rockwood, Thomas B. Robinson ;
Pour la Municipalité No. 26, ou Hespeler, Peter Klippenstén ;

Que les places pour tenir les assemblées dans les différentes Municipalites pour la nomination, la votation, &c., seront celles fixées dans la proclamation affichée par les Officiers-Rapporteurs.

Que si seulement le nombre nécessaire de Candidats est proposé à l'assemblée pour la nomination aux fins de remplir les places de Prefets et de Conseillers, l'Officier Rapporteur déclarera tels Candidats dument élus. Que s'il y a plus de Candidats nommés et qu'un poll soit demandé par eux respectivement ou par aucun électeur, l'officier Rapporteur ajournera les procedés à une semaine après le jour de telle nomination ; ou si ce jour était un jour de fête, le jour suivant, auquel jour le Bureau ou les Bureaux de Votation seront ouverts pour l'election à la place ou aux places fixées dans la proclamation comme susdit :

Que le dit Officier-Rapporteur nommera si ou un poll est demandé un Greffier ou des Greffiers de Bureaux de Votation pour recevoir les suffrages pour le Préfet et les Conseillers pour les différents quartiers dans les dites Municipalités, et tel Greffier ou Greffiers des Bureaux de Votation seront Députés-Officiers Rapporteurs et auront le pouvoir de tenir le Bureau de Votation à toute place ou l'Officier Rapporteur n'est pas personnellement present.

Qu'après la clôture de la Votation l'Officier Rapporteur devra aussitôt possible additionner le nombre des Votes pour chaque Candidat tel qu'enrégistrer dans les cahiers du Bureau de Votation et déclarer élus le Candidat ou les Candidats qui ont le plus grand nombre des votes enrégistrés afficher dans quelque place apparente un etat sous son seeing désignant le nombre des votes donnés pour chaque candidat et également transmettre un état semblable au Greffier du Conseil Executif.

Que dans le cas ou deux ou plus des candidats auraient un nombre égal de votes l'Officier-Rapporteur donnera un vote pour un ou plus des candidats de manière à décider de l'élection ; dans aucun autre cas l'Officier-Rapporteur pourra voter à la première élection.

Que la première assemblée du Conseil de la dite Municipalité se tiendra Lundi le troisième jour de Mai prochain dans les bâtisses ou a eu lieu la nomination et le dit Officier-Rapporteur presidera à telle Assemblée et au cas ou telle Assemblée ne serait pas tenue au dit jour, elle se tiendra alors à tout autre jour fixé par l'Officier Rapporteur dont avis sera donné au Préfet et aux Conseillers élus.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province de Manitoba : Témoin notre fidèle et bien aimé l'Honorable Joseph Cauchon, Lieutenant-Gouverneur de notre dite Province de Manitoba, Membre de notre Conseil Privé du Canada &c., &c. A notre Hotel du Gouvernement à Fort Garry le vingt-septième jour de Mars, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt, et de Notre Règne la quarante-troisième.

Par Ordre,

MAXIME GOULET,
Secrétaire-Provincial, *pro tem.*

PERDU!

—o—

Une vache sous poil rouge sang, âgée de 5 à 6 ans ayant pour marque un anneau dans la corne gauche, la queue coupée carrée et le pis noir. La vache à laisser les écuries de l'Honorable M. Royal, mardi de la semaine dernière. Celui qui la ramènera sera libéralement récompensé.

St. Boniface, 1er avril, 1880.

GUIDE DES VOYAGEURS.

CHEMIN DE FER DE PEMBINA.

Laisse St. Boniface tous les jours, (pas de malle le samedi), à 7.30 a.m.

Arrive à St. Boniface tous les jours, (pas de malle le lundi), à 4.30 p.m.

☞ Les heures ci-dessus sont réglées sur le temps de St. Paul, qui est de 17 minutes plus tôt qu'à St. Boniface.

CHEMIN DE FER DE ST. PAUL, MINNEAPOLIS & MANITOBA

Laisse St. Vincent (tous les jours, excepté le samedi à 4.00 p.m.

Arrive à St. Vincent (tous les jours, excepté le lundi), à 11.40 a.m.

CHEMIN DE FER DE WINNIPEG ET DU LAC TRAVERS (CROSS LAKE.)

Les trains laissent St. Boniface, les lundis et vendredis à 8.00 a.m.

De retour, laisse le Lac Travers (Cross Lake), les mardis et samedis à 9.00 a.m.

LIGNE DE DILIGENCE—WINNIPEG A RAPID CITY *via* LA RIVIERE AUX EPINETTES ET LA GRANDE PRAIRIE.

Laisse Winnipeg, chaque deuxième lundi, du Bureau de Diligence et d'Exprès de H. McMicken, Rue Principale, Winnipeg, à 11.00 a.m

Laisse Rapid City, chaque deuxième lundi, à 11.00 a.m.

LIGNE DE DILIGENCE—WINNIPEG, PORTAGE LA PRAIRIE ET PALESTINE.

Laisse Winnipeg, (les lundis, mercredis et vendredis) à 7.00 a.m.

Arrive au Portage, (les mêmes jours) à 7.00 p.m.

De retour, laisse le Portage, les mardis, jeudis et samedis, à 7.00 a.m., arrivant à Winnipeg à 7.00 p.m.

☞ Les liaisons se font au Portage, les mardis et samedis, pour Palestine, par diligence.

LIGNE DE DILIGENCE—WINNIPEG A SELKIRK.

Laisse l'Hôtel Wellington, Winnipeg, chaque mardi, jeudi et samedi, à 1.00 p.m.

Laisse Selkirk chaque lundi, mercredi et vendredi, à 10.00 a.m.

LIGNE DE DILIGENCE—LAC TRAVERS (CROSS LAKE) AU PORTAGE DU RAT.

Laisse le Lac Travers, (Cross Lake), chaque Dimanche, mardi et vendredi, immédiatement après l'arrivée des trains de Winnipeg.

De retour, laisse le Portage du Rat, les lundis, mercredis et samedis, faisant liaison avec les convois pour Winnipeg.

DEPART ET ARRIVEE DES MALLES.

BUREAU DE POSTE DE ST. BONIFACE.

Part tous les jours à 6 heures p.m.
Arrive tous les jours à 10 heures a.m.

MALLE DU SUD.

Pour Niverville, Otterburn, Arnaud, Emerson et les Etats-Unis, les autres Provinces Canadiennes et tous les Pays étrangers, part et arrive tous les jours.

Pour St. Vital, St. Norbert et Ste. Agathe, part tous les mardis et vendredis ; et arrive les jeudis et Dimanches.

Pour St. Pie, St. Jean-Baptiste et la Rivière-aux-Gratias, part les dimanches et jeudis; et arrive les mardis et vendredis.

MALLE DE L'OUEST.

Pour St. James, Headingly, St. Charles, St. François-Xavier, Pigeon Lake, Baie St. Paul, Poplar Point, High Bluff et Portage la Prairie, part les dimanches, mardis et jeudis, et arrive les lundis, mercredis et vendredis.

Pour Barnside, Totogan, Westbourne, Gladstone et les bureaux intermédiaires, part les dimanches et jeudis, et arrive les lundis et mercredis.

Pour Meadow Lea, Woodlands, Ossowa, Oakland, St. Laurent, Oak Point, Hallsford, Salisbury, Rapid City et Grand Valley, part les Dimanches, et arrive les mercredis.

Pour Golden Stream et Wellington, part les jeudis et arrive les lundis.

Pour le Lac Plat, Birtle, le Fort Ellice, la Montagne de Tondre (Touchwood Hills), Grandin (St. Laurent), Stobart, Prince Albert, Carlton, Battleford, Fort Saskatchewan et Edmondton, part le 5 et le 26 avril, le 17 mai, le 7 et 28 juin, le 19 juillet, le 2 et le 23 d'août, le 17 septembre, le 4 et 25 d'octobre, le 15 novembre, et le 7 et 28 décembre, 1880—, et arrive environ deux jours avant chaque date de départ.

MALLE DU SUD OUEST.

Pour Stodderville, Mountain City, Nelsonville, Campbellville, Salterville, Alexandria, St. Léon, Calf Mountain, Crystal City, Beaconsfield, Lorne, et les bureaux intermédiaires, part les samedis, et arrive les lundis.

MALLE DU NORD.

Kildonan, Fort de Pierre, Middle Church, Park's Creek, St. Andrews, Selkirk, Dynevor et Peguis, part les lundis, mercredis et vendredis, et arrive les mardis, jeudis et samedis.

Pour Bird's Hill, Springfield, Cook's Creek, Balmoral, Rockwood, Greenwood, Victoria et Stonewall, part les vendredis, et arrive les lundis.

Pour Clandeboye, Gimli et Hoosavick, part les lundis, et arrive les mardis.

MALLE DE L'EST.

Pour Prairie Grove, Lorette, Ste. Anne, Clearspring, Sunnysyde, Plympton, Millbrook et Dundee, part les vendredis, et arrive les samedis.

Pour le Portage du Rat et le Lac Travers (Cross Lake), part les dimanches, et arrive les lundis.

Pour Fort Francis, part et arrive chaque deuxième lundi.



LE "METIS."

Jeudi, 8 Avril, 1880.

UNE NOUVELLE INJUSTICE.

Il y a quelque temps nous signalions au public, l'injustice commise par le Gouvernement de cette Province à la Division électorale de Ste. Agathe, en détachant cette division du Comté de Provencher, pour des fins judiciaires et d'enrégistrement; et ce, sans avoir consulté ni le député, ni aucun des électeurs de ce District. Aujourd'hui, nous avons le regret d'avoir à enrégistrer une autre injustice aussi criante et plus malicieuse peut-être.

La division électorale de Morris se compose d'électeurs français et anglais ; mais ces derniers sont en minorité telle, qu'on la regarde à juste titre comme division française. Nous avons là les belles paroisses canadiennes de St. Jean-Baptiste, de St. Pie et de St. Joseph, ainsi qu'une partie de la paroisse de Ste. Agathe; tandis que la population anglaise n'a là que les établissements de Morris et de West Lynne. Nous ne sommes pas exclusivistes, et nous voulons bien accorder à nos confrères d'origine anglaise la part du patronage et de l'influence qui leur échoit en proportion de leur nombre; mais, d'un autre coté, nous ne pouvons pas permettre qu'on nous enlève notre part d'influence.

Lors des dernières élections provinciales notre ami M Taillefer, fut élu député de cette division, après une lutte des plus acharnées, suscitée par le parti anglais, qui menace de recommencer les hostilités dans l'élection municipale qui doit avoir lieu dans cette localité. Il parait qu'on se propose par tous les moyens légitimes et illégitimes, d'élire au conseil, des membres ne représentant pas la majorité des électeurs de cette division; et pour arriver à cette fin, le gouvernement a nommé un Officier-Rapporteur qui, dit-on, se laisserait guider par le fanatisme de ceux qui veulent ainsi s'emparer du pouvoir municipal en dépit des vœux et des intérêts de la majorité. Cette nomination a été faite malgré les représentations du député du Comté, et malgré aussi, la promesse formelle de l'honorable M. Girard, avant son départ pour Ottawa. Ceux qui ne sont pas familiers avec notre acte Municipal, s'étonneront peut-être de l'importance que nous attachons à la nomination d'un Officier-Rapporteur; mais, lorsque l'on songe à toute la latitude donnée par la loi à cet officier, on comprend facilement la force de nos appréhensions.

L'Officier-Rapporteur est de fait l'organisateur du système Municipal, non-seulement il fixe l'endroit des bureaux de votation et nomme les sous-officiers-rapporteurs mais aussi il désigne le lieu où devra se tenir la première réunion du Conseil, qu'il devra présider lui-même.

Il faut se faire une idée de l'esprit d'injustice et d'intolérance qui existe en certains quartiers, pour mesurer l'étendue du mal que peut causer un tel officier s'il appartient à cette classe d'individus, ou si sa conduite est guidée par leurs basses intrigues. Nous voulons nous tromper, cependant nous serions grandement étonnés, si l'élection qui doit avoir lieu dans cette municipalité ne donne pas suite à nos craintes.

Nous ne voulons pas être trop sévères, mais les Honorables MM. Girard et Goulet, qui nous représentent dans le Gouvernement, ont une grande part de responsabilité dans ce qui arrive aujourd'hui, et, nous sommes forcés de leur en demander compte.

L'ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER.

Lorsque le Gouvernement Fédéral a pris en main l'administration de nos chemins de fer on a cru que le service serait plus effectif, et surtout fait de manière à accommoder davantage les besoins du commerce qui s'accroit tous les jours. Malheureusement, soit manque d'expérience soit besoin de plus de latitude, les officiers sont loin de satisfaire le public. A une réunion des membres du Bureau de Commerce de Winnipeg, tenue lundi, des plaintes ont été faites sur les délais considérables et sur l'absence de facilité qui existent pour la livraison des marchandises.

On a beaucoup insisté aussi sur le fait que les employés ne sont pas rénumérés suffisamment et assez nombreux pour attendre d'eux les services nécessaires. C'est là une économie bien mal placée d'autant plus que par contre les prix exigés pour le transport sur certaines parties de la ligne sont rien moins qu'exorbitants. Ainsi on demande dix-huit piastres par char pour transporter du bois de chauffage sur une distance d'environ cinquante milles. Comme on ne permet pas de mettre plus de six cordes de bois sur un char, il faudrait conséquemment payer trois piastres par corde pour le transport seulement. Nous espérons que des instructions plus libérales seront données aux officiers du chemin, de manière à facilité le transport d'un article aussi nécessaire et qui est de plus en plus rare sur notre marché et par là plus dispendieux.

NOUVELLES D'OTTAWA.

L'Hon. M. Royal a demandé au Gouvernement si des instructions seront données aux Agents des terres pour tolérer, sur les terres publiques, la coupe et l'enlèvement du bois mort?

Sir John A. Macdonald répondit que telle n'était pas l'intention du Gouvernement.

—

L'Hon. M. Royal a demandé si le Gouvernement avait l'intention de faire percevoir les droits de douane dans le Nord-Ouest, par des officiers spéciaux, à la place des officiers de la Police Montée; si oui à quel endroit?

L'Hon M. Bowell répondit que le Gouvernement se proposait de nommer des Percepteurs de douane au fur et à mesure et aux endroits où le commerce rendrait ces nominations nécessaires.

—

L'Hon. M. Royal a demandé au Gouvernement si les *Scrips* seraient rachetés ou si on les accepteras en paiement de terre par achat ordinaire ou pour *préemptions* sur la réserve du chemin de fer?

Sir John A. Macdonald répondit que le Gouvernement s'occupe actuellement de cette question.

—

L'Hon. M. Royal a demandé au Gouvernement, si mesures seront prises pour éviter des accidents à la vie et à la propriété des individus sur le pont de ce la rivière La Seine et sur l'Avenue Provencher à St. Boniface?

Sir Chs. Tupper répondit que la ligne du chemin de fer sur l'Avenue Provencher n'était que temporaire, il ne croit pas qu'il soit nécessaire de faire des changements sur ce chemin.

—

Une Commission doit être nommée à la demande de l'Hon. M Roal, pour examiner les réclamations de ceux qui ont pris des terres avant le transfert et dont les droits ne sont pas encore reconnus.

—

La Chambre ne sera pas prorogée avant le premier mai prochain.

—

Les Hons. Norquay et McMicken sont encore à Ottawa. On ne connait rien du résultat de leur mission.

—

Sir Charles Tupper partira pour Manitoba aussitôt après la Ssssion.

—

La Commission nommée par la Chambre, pour examiner le rapport fait sur les limites Nord et Occidentales d'Ontario n'a pas encore terminé son enquête.

MANITOBA.

Nous reproduisons avec plaisir l'article publié sous ce titre par le *Courrier de St. Hyacinthe*. Le Courrier a droit à notre gratitude pour l'intérêt qu'il n'a cessé de porter à notre jeune Province depuis qu'elle existe.

"Hier encore, solitude et désert, aujourd'hui portion importante et immense du Dominion Canadien, ayant ses centres de population et de commerce qui le disputent avantageusement à la plupart de ceux des autres Provinces confedérées, possedant un archevêché, des églises, un collége, un couvent et d'autres maisons d'écation et de charité, Manitoba semble, par sa position et la richesse de son sol, destiné à être pour nos frères immigrés aux Etats-Unis la voie de retour vers le pays natal

"Ce n'est pas ici cependant, une étude profonde et soignée des avantages que Manitoba offre à ceux de nos compatriotes qui veulent quand même aller au loin courir les hasards de la fortune, que nous présentons au lecteur; ce n'est qu'un antidote à l'émigration de nos classes ouvrières et agricoles vers les Etats-Unis que nous suggérons en ce moment.

"Pourquoi, en effet, au lieu d'aller mendier, au prix d'un travail pénible et malsain, du pain à l'étranger notre cultivateur qui abandonne ici sa ferme, parceque bien souvent par sa faute, par suite d'une culture négligée, d'une incurie regrettable apportée dans l'économie générale de sa ferme, de sacrifices trop grands, faits à l'orgueil et à l'amour propre, le sol ne peut plus fournir aux exigences de sa famille, pourquoi, au lieu de diriger ses pas vers la république américaine où l'attend une médiocreté constante de bien-être sinon la misère, ne pas aller au Manitoba.

"Là, on est encore sur le sol canadien; ce n'est pas l'atmosphère malsain de la manufacture; mais on donne à la terre, sous le soleil et au grand air, des soins et une culture qui sont récompensés au centuple, comme l'attestent bien éloquemment les progrès rapides qui ont déjà marqué les quelques années de la colonisation de Manitoba.

"Le sol de cette immense étendué de territoire est riche et généreux; les succès déjà accomplis et le courant d'émigration vers cette Province, qui s'accentue davantage à mesure qu'elle est plus et mieux connue, en sont des témoins irrécusables.

"Que notre cultivateur avant de s'embarquer avec sa famille pour la république américaine, songe donc que Manitoba est une province canadienne, et que son sol est riche et généreux et que de grandes étendues de terrain y sont offerts au colon à un prix des plus minimes; qu'il songe à tout cela et son choix sera vite fait."

Mais qu'il y songe.

L'IRLANDE.

Les dépêches nous donnent des détails à faire frémir, sur la misère qui règne en ce moment, en Irlande. Plus de 300,000 personnes, disent ces dépêches sont dans la plus profonde misère.

Manquant de tout, de pain, de combustible, de vêtements en proie à la maladie, cette masse de malheureux présente un spectacle auquel on ne peut songer sans se sentir ému jusqu'aux entrailles.

Voici un état détaille de la population souffrante des horreurs de la faim dans les divers districts que ravage la famine:—Mayo 64.508, Galway 43,260 Slingo 42,930. Roscommon 26.150, Donégal 28,600, Cork 24.896, Clare 19.360, Limerick 7 600 Tipperary 6 3000 Leitrim 5,500, Wicklow 8 600. Monaghan 2.300, Westmeath 1 900, Longford 1,875, Kilkenny 1.790.—Total 312,370.

NOUVELLES GENERALES.

Il y a trente mille étudiants dans les colléges américains.

—

Mme Astor, de New York a pour deux millions de piastres valant de diamants.

—

Des perles ont été trouvées dans des moules sur les bords de la rivière Ohio.

—

Le Sénateur George, fameux juriste du Missisipi, fut conducteur des bœufs dans sa jeunesse.

—

Vingt-deux planètes d'un ordre mineur, ont été découvertes durant l'année 1879. Ceci fait un total connu de 211.

—

En Irlande, chacun est son propre forgeron; l'évêque même et le juge en chef sont quelques fois vus, ferrant leurs propres chevaux.

—

C'est un fait remarquable que la plus grande cantatrice et la meilleure actrice que l'Amérique possède aujourd'hui sont deux catholiques très pieuses: Albani (Emma Lajeunesse) et Melle. Mary Anderson.

—

La famine la plus affreuse règne en Arménie. Dans la seul ville de Van 52 personnes sont mortes de faim. Des milliers ont essayé de se diriger dans une province persant avoisinante; mais plusieurs ont péri dans la neige dont les routes sont encombrée.

—

L'Union de l'Angleterre et de l'Ecosse date du 6 mars 1706; le premier Congrès à Washington du 6 mars 1801.

—

M. Adolphe Lemoine Demontigny, auteur dramatique français, vient de mourir.

—

Le palais du Sultan lui coûte environ quatorze millions de piastres par année.

—

Une révolution sanglante vient d'éclater à Pékin, capital de l'Empire Chinois.

—

On se prépare à la guerre que pourrait amener la contestation des frontières avec la Russie. La Chine prend une attitude de plus en plus défiante à l'égard des puissances étrangères.

—

Un ingénieur français, du nom de Danberg, prétend avoir trouvé un moyen de transporter les gros navires par-dessus les isthmes les plus élevés. On est pour essayer son systèmes dans quelques jours, à Argenteuil, en prenant de la Seine un vaisseau de 2 000 tonneaux, et en le transportant par voie ferrée à un autre endroit de la rivière

—

On annonce que la Reine, pendant son séjour sur le continent, doit rencontrer l'empereur Guillaume à Bade.

Melikoff paraît décidé à suivre un nouvelle ligne de conduite à l'égard des nihilistes. Les arrestations en masse ont été discontinuées et la presse a un peu plus de liberté pour discuter la situation.

Les agences télégraphiques nous annoncent chaque jour que les radicaux français, irrités du rejet par le Sénat de l'article 7de la loi Ferry demandant avec instances au gouvernement de mettre en force les anciennes lois édictées contre les jésuites. Ainsi c'est bien une persécution.

Plusieurs journaux font remarquer que ces lois sont tombées en désuétude et qu'un ne peut raisonnablement les remettre en force. Si elles eussent encore été en vigueur, quelle aurait été la raison d'être de la loi Ferry? Quand on a le plus on ne demande pas le moins. Si les Jésuites se trouvaient sous le coup d'une loi d'expulsion, pourquoi faire une loi pour leur défendre d'enseigner?

Les radicaux pourront difficilement sortir de là.

Nouvelles Locales

—Le pont de glace est encore solide vis-à-vis St. Boniface.

—Plusieurs nouvelles familles canadiennes françaises sont arrivées à St Boniface dimanche soir.

—La nomination du Préfet et des Conseillers de la municipalité de St Boniface, se fera dans le magasin de M. Geo. Roy, sur l'avenue Taché.

—Une souscription se fait à Saint Jean-Baptiste, pour l'achat d'une cloche destinée à l'église de cette paroisse.

—Le vapeur *Marquette* devra faire le trajet entre Winnipeg et le Fort Ellice, à l'ouverture de la navigation.

—Une centaine de lampes ont été posées dans les principales rues de Winnipeg, pendant que St Boniface reste dans l'ombre.

—Le Rév. M. R. Giroux, curé de Ste. Anne des Chênes, et le Rév. M. C. Samoisette, curé de Ste. Agathe, étaient au Palais Archiépiscopal de St. Boniface, mardi dernier.

—La Compagnie des Omnibus de Winnipeg, a fait poser des madriers sur des tréteaux, ce qui permettra de passer la rivière à pied sec pendant les eaux hautes.

—Le contrat pour le posage de la brique du nouveau collége de St. Boniface, a été accordé à M. Gill, de Winnipeg; et M. J. B. Morache est chargé de la menuiserie.

—M. Joseph Beaubien, de St. Boniface, a fait des améliorations considérables à son magasin de bonbons et autres friandises. On ne trouvera pas un plus bel établissement de ce genre dans Winnipeg.

—On nous dit que deux chars neufs sont arrivés pour le service de la malle sur l'embranchement de Pembina. D'après les dernières lettres reçues par M. N. D. Gagnier de ses amis à Ottawa, on lui dit qu'il est fortement recommandé et que sa nomination ne devra pas tarder à lui parvenir. Espérons que ses amis ne cesseront point de travailler pour lui tant qu'il ne sera pas nommé définitivement. Comme nous l'avons dit antérieurement, M. Gagnier ferait certainement un bon officier, et le gouvernement ne pourrait choisir un homme plus actif.

Le Révd. Père Lacombe à Ste. Geneviève de Batiscan.

Comme nous l'annoncions dans notre dernier No., la visite du Révd. Père Lacombe a été l'objet d'une démonstration des plus brillantes et des plus sympathiques de la part des citoyens de Ste. Genevieve et du comté de Champlain.

Grâce au zèle du Révd. Mess. Noiseux, des invitations avaient été adressées, autant que le court espace de temps avait permis, aux Messieurs du Clergé et aux diverses paroisses du comté. Tous avaient répondu à l'appel et le surlendemain de l'arrivée du Révd. P. Lacombe, lundi le 22 mars, plusieurs milliers de citoyens ayant à leur tête un grand nombre de membres du clergé se pressaient sur la place de l'église pour souhaiter la bienvenue au dévoué colonisateur de l'Ouest. La musique du Bataillon de Champlain avait préparé ses plus beaux airs pour la circonstance et un chœur puissant avait été organisé par le Révd. Mess. Joyal.

A 10 heures toute la foule était invitée à entrer dans l'église d'où l'on avait transporté le Saint-Sacrement à la sacristie. L'assemblée fut immédiatement organisée sous la présidence de Robert Trudel, Ecr., N. P. et quelques instants après le R. P. Lacombe faisait son entrée au son des fanfares du corps de musique, puis le chœur exécutait un morceau de chant patriotique.

Voici le compte-rendu officiel des délibérations de l'assemblée:

A une assemblée des habitants de la paroisse de Ste. Geneviève de Batiscan, tenue à la porte de l'Eglise paroissiale de la dite parroisse le vingt-deux du mois de Mars mil huit cent quatre-vingt, à neuf heures de l'avant-midi, aux fins de prendre en considération les moyens à adopter pour recevoir dignement le Révérend Père Lacombe qui est venu nous visiter.

Sur motion du Lt. colonel N. P. Massicotte, secondé par A. Barit, Ecuier, Capt., il est résolu que Robert Trudel, Ecuier N. P., soit Président de cette assemblée et que G. H. Dufresne, Ecuier, M. C. et régistrateur soit appelé à agir comme Secrétaire.

Il est proposé ensuite par D. T. Trudel, Ecuier, N. P. et Capt., secondé par Joseph St. Arnaud, Ecuier, qu'une adresse de remerciments signée par le Président et le Secrétaire de cette assemblée, au nom de la paroisse, soit présentée au dit Rév. P. Lacombe, en reconnaissance de sa visite au milieu de nous et des services signalés qu'il rend à la belle cause de la colonisation; adopté à l'unanimité.

Après quoi il a été résolu sur motion de Xavier Norbert, Ecuier, secondé par M. Pierre Ayotte, que l'adresse suivante lui soit présentée:

Au Rév. Père A. Lacombe, O. M. I., etc. etc., etc.

Nous, les habitants de la paroisse de Ste. Geneviève de Batiscan, et autres du Comté de Champlain, réunis en assemblée, profitons de cette occasion pour vous assurer que vous êtes ici le bienvenu.

Soyez persuadé, Rév. Père, que nous apprécions grandement les sacrifices que vous vous êtes imposés en laissant de côté vos nombreuses occupations pour venir au milieu de nous, nous parler en famille, de cette Province de Manitoba à laquelle vous portez tant d'intérêt, et que nos pères ont arrosé de leur sueur et qu'ils appelaient à si juste titre les "Pays d'en haut!"

Permettez-nous de vous féliciter bien cordialement de la noble tâche que vous avez entreprise d'encourager par tous les moyens possibles les Canadiens, vos compatriotes, à aller s'établir sur les belles et fertiles terres du Nord-Ouest, au lieu d'aller, au détriment de leur santé, passer leur vie dans les manufactures et faire la fortune de nos voisins.

Nous regrettons infiniment de voir que l'immigration de nos nationaux aux Etats-Unis a pris cette année une expension au-delà de toute croyance. Cependant nous avons l'espoir qu'un certain nombre d'entre eux s'étant fait une fausse illusion des prétendus avantages qu'ils devaient y trouver, s'en reviendront au pays, convaincus que les charmes de la patrie sont innappréciables.

Nous espérons que votre courage et vos efforts réunis au dévouement de tant d'autres braves canadiens réussiront à détourner le courant de cette immigration vers la république américaine pour la diriger à Manitoba, et que là les français formeront un groupe compact et assez fort pour conserver leur foi, leur langue, leurs mœurs et leurs usages et coutumes.

Pour nous, Révérend Père, vous ne doutez pas que nous allons mettre à profit les renseignements et les sages conseils que vous êtes appelé à nous donner aujourd'hui, et nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour encourager nos compatriotes à aller à Manitoba former de belles paroisses au lieu de s'en aller en pays étranger.

En terminant, veuillez recevoir nos remerciments affectueux pour l'agréable et utile visite que vous avez bien voulu nous faire à la demande de notre vénérable curé qui a pris l'initiative, et soyez persuadé que votre départ sera accompagné de nos vœux les plus sincères pour que la Divine Providence vous accorde des jours longs et heureux et qu'elle couronne d'un plein succès cette belle œuvre de la colonisation que vous poursuivez avec tant de zèle et de charité.

Ste. Genevieve, 22 mars. 1880.

ROB. TRUDEL,
Président.
G. H. DUFRESNE,
Sécrétaire.

Le Rév. P. Lacombe, visiblement ému et par l'imposante démonstration et par les sentiments de cordiales et délicates sympaties exprimé dans l'adresse, fit une éloquente allocution en réponse au témoignage d'estime et d'encouragement qu'on venait de lui offrir pour son œuvre. Il constata d'abord combien il était sensible à cette démonstration spontannée qui lui prouvait l'utilité et l'importance de l'œuvre à laquelle il se dévouait était parfaitement comprise. Puis après avoir chaleureusement remercié les auditeurs venu de tous les points du comté il exposa son système de colonisation dans le Nord Ouest et prouva de la manière la plus évidente que cette contrée offre des avantages beaucoup plus grands que ceux qu'une partie de la population canadienne croit trouver aux Etats Unis. Sous le rapport moral, le colon canadien, retrouve au Manitoba des prêtres canadiens, des églises, des couvents, et des colléges d'anciennes connaissances; c'est un Canada nouveau. Sous le rapport matériel, il a un sol d'une fertilité extraordinaire, tout défriché et qui n'attend qu'un bras laborieux pour rendre cent pour un un climat favorable et qui permet tout genre de culture que l'on fait dans la Province de Québec; des communications faciles et des marchés où les produits se vendent de bons prix. Bref un colon qui se rend dans cette contrée avec un capital de quelques cents piastres, peut compléter dès la seconde année sur une aisance enviable.

Après avoir donné sur la colonisation du Nord-Ouest une foule d'autres détails utiles à ceux qui auraient l'intention de s'y établir, le Rév Père termine en remerciant chaleureusement les Messieurs du Clergé pour leur bienveillant concours et particulièrement le Rév Mess. Noiseux, Curé de la paroisse, dans la personne duquel il avait retrouvé, avec toutes les sympathies d'un ancien confrère de collége, un cœur généreux et dévoué à toutes les œuvres patriotiques et en particulier à celle de la colonisation.

Il offrit les mêmes remerciements à M. le président et à tous les citoyens pour l'accueil si sympathique et si encourageant qu'il venait de lui faire, et la séance fut levée pendant que les instruments faisaient retentir leurs joyeuses variations de l'air national.

—Journal des Trois Rivieres.

Annonces Nouvelles

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE DE LA SCIE ROUGE

GRANDE RUE,

WINNIPEG

Mulholland Freres,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyanter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Vernis à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Piéges,
Huiles,	Fil de laiton
Térébentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Colliers à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir	Tuyaux de plomb,
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bêches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poëles de cuisine,	Poëles de salon,
Poëles,	Poëles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualite, et nos prix très-raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 2mx.

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guerir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne negligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

Prix : une grande boîte $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn N.Y.

26 Mai 1877. 1an

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEUTES,

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.



Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

—(o)—

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

—o—

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1m

HURRAH !

Enfin nous avons un magasin nouveau à

ST BONIFACE,

Qui devra être le plus encouragé parce que les articles qui sont offerts en vente par le soussigne sont à meilleur marche que dans toute autre maison de commerce à St Boniface.

George Couture.

M Couture invite respectueusement ses amis et le public en general d'aller lui faire visite afin de se convaincre par eux mêmes de la bonne qualité et du bon marché de ses marchandises.

ATTENTION.

St Boniface, 7 Août 1879



AVIS PUBLIC.

AVIS est par le present donné que d'aujourd'hui, les comptes pour les impressions du Gouvernement Provincial ne seront pris en consideration à moins qu'ils ne soient accompagnes d'un ordre de l'Imprimeur de la Reine.

Aussi, aucune annonce ne sera insérée dans la *Gazette Officielle* sans être payée d'avance, au prix accorde par la loi.

ALEX. BEGG.
Imprimeur de la Reine.

14 février 1880 4-f



BEATTY'S PIANOS AND ORGANS, WASHINGTON, NEW JERSEY. Beatty's Pianos, grand, square and upright, are pronounced by the press and people as the most beautiful sweetest toned Pianos ever manufactured. Sent on test trial and pronounced the best in the world. Beatty's celebrated Golden Tongue Parlor Organs. Any manufacturer challenged to equal them. They possess power, depth, brilliancy and sympathetic ... beautiful ... effects, and ... stop action ever invented that cannot be disarranged by use. The bellows capacity is so great that but little effort is required with the feet to supply all the air necessary. Best made and most elegant cases in the market. All solid wood ornaments. Every instrument fully warranted for six years as strictly first class, and sent on from 5 to 15 days' test trial. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

ORGANS, BEATTY PIANOS

The public are particularly cautioned against bogus instruments which are being palmed off as genuine Beatty celebrated Pianos and Organs, and particularly from parties in the West and South-West, where this detestable trickery has been extensively practised on the reputation I have gained; also beware of anonymous circulars with false quotations from certain trade journals. Write for explanation. Send for Beatty's Illustrated Piano and Organ Advertiser, containing testimonials from millionaires, bankers, merchants, lawyers, clergymen, and thousands of purchasers throughout the length and breadth of the land, with full particulars of the great Piano and Organ war ... Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlee avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guerir: il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanement.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres empatres. Grand nombre de personnes qui ont ete gueries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côte, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités electriques possédées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant très-adherentes ; guerissent à coup sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhûmes invetéres, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont ete gueris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.



On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.



LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

——:o:——

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considérables que n'importe quelle autre machine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort,

Navette s'ajustant d'elle même ; nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtes quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côte de l'aiguille

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquees avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualite et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais Argent rembourse si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clerge, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expediés "franco" avec des échantillons d'ouvrage ,—conditions liberales, circulaires, etc., —s'adresser ;

"FAMILY" SEWING MACHINE
775 BROADWAY, NEW YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

CAREY & PROVENCHER

AVOCATS

Vis-a-vis le Palais de Justice.

DANIEL CAREY. J. A. N. PROVENCHER.



BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS

ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS

You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Pianos and Organs unless you see fit to; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Posters free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U can buy first-class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are not satisfactory. Send for Illustrated Advertiser and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.



Ce Grand Remède est au nombre des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficace sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMEDE GÉNÉRAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBE, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoïdes, Fistules,

HOLLOWAY'S PILLS

La Goutte, le Rhumatisme.

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, ils n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Ainsi toute contre-façon dans les Possessions Anglaise de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites Si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification.

St. Boniface, 16 Oct, 1879. 1a